

RAPPEL

RÉGLEMENTAIRE

Le Service des Licences vous rappelle les dates à retenir pour les enregistrements de licences :

● Les périodes de « changement de club » et de « Nouvelle demande » :

- Hors période : 16 février au 31 AOUT inclus 2022.

● A l'exclusion des compétitions suivantes (Article 152 RGX FFF 2021/2022 :

Article 11 RI de la LRF saison 2022 :

- de Régional 3 « Championnat et « Coupes »,
- de Réserve Promo R1 et Promo S2,
- de Challenge Féminines et Coupes »,
- de Départemental « Entreprises et Coupes »,
- de Départemental « Futsal et Coupes »,
- de Challenges et « Coupe Vétérans »,
- de Départemental Futsal, Foot Loisirs.

2. Toute équipe de Régional 3 amenée à disputer une rencontre de Coupe avec une équipe de Régionale 2, Super 2 ou de Régionale 1 ne peut aligner ses licenciés enregistrés après le 31 aout de la saison.

● Les demandes de licences « renouvellement » peuvent être enregistrées pour toutes les catégories de licences jusqu'à la fin du championnat.